

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE LA COMMUNAUTÉ ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : 2024-11-10 CS/GC/SC

Objet : Signature à titre gracieux d'une convention de partenariat entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Le Salto du 30 septembre 2024 au 27 juin 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait et l'intérêt de mettre en place un partenariat entre le conservatoire Maurice André géré par la Communauté Alès Agglomération et l'association Le Salto pour permettre à ses adhérents de bénéficier de cours de recherche de création artistique dans de bonnes conditions,

Considérant l'intérêt que représente ce partenariat pour la Communauté Alès Agglomération, celui-ci sera établi à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat sera conclue entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Le Salto représentée par sa directrice, Mme Cendrine RESSOUCHE et dont le siège social est situé Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle - 155 faubourg de Rochebelle – 30100 Alès.

ARTICLE 2 :

Ce partenariat a pour but de mettre en place des cours de recherche de création artistique au conservatoire Maurice André à destination des adhérents de l'association Le Salto pour la période du 30 septembre 2024 au 27 juin 2025 de 14h à 16h, les lundis de l'année scolaire 2024/2025 et les vendredis de janvier à mars 2025.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions de ce partenariat seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 24 OCT. 2024

Le président

Christophe RIVENQ



Service : Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tél. : 04.66.92.20.82
Réf. : 2024-11-10 CS/GC/SC

CONVENTION DE PARTENARIAT A TITRE GRACIEUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ ALÈS AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION LE SALTO DU 30 SEPTEMBRE 2024 AU 27 JUIN 2025

ENTRE

La Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ dûment habilité par la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 et autorisé à signer la présente convention par la décision n°2024/0491 en date du 24 octobre 2024,

ET

L'association Le Salto domiciliée Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle - 155 faubourg de Rochebelle – 30100 Alès, représentée par sa directrice, Mme Cendrine RESSOUCHE,

Il a été établi la convention suivante :

Article 1 :

Un partenariat est mis en place entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Le Salto pour organiser des cours de recherche de création artistique au conservatoire Maurice André à destination des adhérents de ladite association sur la période du 30 septembre 2024 au 30 juin 2025 de 14h à 16h, les lundis de l'année scolaire 2024/2025 et les vendredis de janvier à mars 2025.

En cas d'annulation de cours, l'association Le Salto est tenue de prévenir le conservatoire le plus tôt possible. Le partenariat ne sera pas effectif pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Compte tenu de l'intérêt de ces échanges pour le territoire de la Communauté Alès Agglomération, le partenariat est conclu à titre gracieux.

Article 2 :

Les cours de recherche de création artistique se dérouleront dans le studio n°1 du conservatoire Maurice André avec les élèves circassiens du salto.

Article 3 :

L'ensemble des locaux sera rendu propre et aménagé tel que trouvé. Les élèves ne pourront pas utiliser, ni sortir des salles le matériel pédagogique s'y trouvant.

Article 4 :

L'association Le Salto n'est pas habilitée à recevoir du public autre que ses adhérents. Elle devra en outre se conformer aux règles de sécurité en vigueur, notamment en ce qui concerne le maintien en service des dispositifs de sécurité et issues de secours, et le respect des capacités maximales d'accueil.

Article 5 :

Le directeur du conservatoire Maurice André de la Communauté Alès Agglomération, M. Guillaume CAZAL sera l'interlocuteur de l'association Le Salto en cas de difficulté ou de problème spécifique venant à se présenter.

Article 6 :

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera exploré. Sans accord commun, il sera fait appel aux instances compétentes.

Convention établie en 2 exemplaires originaux, 1 pour la Communauté Alès Agglomération 1 pour l'association Le Salto.

Fait à Alès, le 24 OCT. 2024

La directrice de l'association
Le Salto

Mme Cendrine RESSOUCHE

Le président de la Communauté
Alès Agglomération

M. Christophe RIVENQ



LE SALTO
École des Arts du Cirque
École Culturelle et Scientifique
15, rue du Faubourg de Rochebelle
30100 ALES
Siret 347 674 772 00020 - APE 85.52Z